



Don immobilier des parents aux enfants

Par **evelyne**, le **02/07/2008 à 11:33**

Bonjour,
Mes parents ont construit eux-même un immeuble d'une valeur de 750 000 euros environ. Celui-ci compte quatre appartement de 45m2 et un commerce (déjà en location).
Ils souhaitent faire don des quatre appartements à leurs quatre enfants.
Quelle est la démarche à suivre?
Peuvent-ils faire ces dons sans risquer de payer l'ISF et les impôts de succession.
Merci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **02/07/2008 à 11:49**

Bonjour,
Le seul spécialiste apte à vous indiquer quoi faire, quand et comment, en dehors de ceux qui sont présents sur ce forum, est la notaire. Le partage doit se faire devant notaire.